

INFORMATIONS DIVERSES A CONSERVER

La présence de l'élève à l'école est obligatoire de part la loi. En cas de retard ou d'absence, les parents doivent fournir une justification écrite (en invoquant un motif légitime d'absence) à l'enseignant qui sera consignée dans le registre d'appel de la classe. En cas de maladie (absence supérieure à 3 jours) joindre un certificat médical indiquant la date de reprise et/ou les dispenses éventuelles (prévenir en cas de maladie contagieuse soumise à déclaration). En cas d'absence de plus de 48 heures ou de problème grave merci d'informer l'école. Le directeur signalera toute absence ou retards répétés et illégitimes aux services de M. l'Inspecteur d'Académie conformément à ses instructions.

Les horaires sont les suivants :

- ◆ *Lundi- mardi – jeudi – vendredi : De 8 h 20 à 11 h 30 le matin et de 13 h 20 à 16 h 30 l'après –midi.*
- ◆ *Certains élèves pourront bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires pendant le temps méridien avec autorisation familiale préalable.*

Merci de veiller à ce que votre enfant soit dès 8h20 et 13h20 à l'école pour lui permettre d'éviter le stress du retard ! Après 8h30 et après 13h30, il n'y a personne pour ouvrir la porte, même si vous sonnez à l'interphone, car tout le monde est en classe et personne ne vous entendra sonner.

Une matinée d'école commence par un bon petit déjeuner équilibré sans télévision qui nuit aux capacités de concentration des élèves !

Si vous désirez rencontrer l'enseignant de votre enfant veuillez prendre un rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance (cahier bleu) ou de la plateforme « Toutemonnee.com » pour les classes qui l'utilisent. Tout message à destination des enseignants et réciproquement devra être noté dans ce cahier bleu qui devra rester en permanence dans le cartable de votre enfant et que vous veillerez à consulter chaque jour.

Les élèves doivent respecter les adultes, leurs camarades, le matériel et les locaux. En cas de manquement, des sanctions adaptées seront prises à leur rencontre et les parents en seront informés (voir le règlement scolaire ci-joint).

Les parents sont priés d'accompagner et / ou d'attendre leur enfant devant l'école. Les élèves sont accompagnés par les enseignants jusqu'à la porte de l'école à chaque sortie. Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école même s'ils sont tenus en laisse.

Les activités inscrites à l'emploi du temps sont toutes obligatoires sauf avis médical motivé. Le directeur peut faire appel au médecin scolaire afin d'examiner un élève en cas de problème médical ou de maltraitance.

L'administration de médicaments est interdite à l'école. En cas de traitement régulier ou acte médical d'urgence (asthme, épilepsie...) un projet d'accueil individualisé (P.A.I) doit être rédigé : contacter le directeur dès la rentrée (par courriel ou par lettre) (en attendant le PAI de l'année précédente sera appliqué). (Tel répondeur du médecin scolaire M^{me} BACHOLLET 01 60 13 72 32 si répondeur laissez vos coordonnées ; courriel : dominique.bachollet1@ac-versailles.fr).

En cas d'accident, vous serez prévenu par téléphone ; il est donc important de nous communiquer les changements éventuels en cours d'année (éviter un seul numéro de portable).

Les fournitures de classe achetées par la municipalité resteront en classe. Vous veillerez à ce que votre enfant possède un matériel à la maison pour le travail personnel du soir. Vous assurerez la couverture rapide des manuels scolaires si nécessaire. Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé (y compris les livres des bibliothèques scolaires ou municipales).

Le travail de l'élève donne lieu à une remise aux familles du Livret Scolaire Unique (L.S.U) deux fois dans l'année : **la semaine précédant les vacances d'hiver et d'été**. Le travail hebdomadaire doit être visé par les parents régulièrement. Il est fortement conseillé de ne pas attendre pour contacter l'enseignant de la classe, en assistant aux réunions d'information, en répondant rapidement aux convocations et / ou en les anticipant.

Vous veillerez à ce que votre enfant emprunte les passages piétons et les zones protégées pour éviter les accidents. Merci d'étudier le trajet le plus sûr avec vos enfants avant de les laisser se débrouiller seuls.

Evitez de laisser votre enfant longtemps seul devant la porte de l'école le matin et le soir surtout en période hivernale où il fait nuit. Essayez dans la mesure du possible de vous aider entre parents pour que la sécurité des enfants soit la meilleure.

L'entrée et la circulation de toute personne dans l'enceinte de l'établissement est soumise à filtration de la part du personnel de l'école. Nous vous remercions de comprendre ces restrictions pour la sécurité de vos enfants.

REUNION D'INFORMATION SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021

**Pour les classes de CPA, CPB, CE1A, CE1B et CE2 : à 9h dans le préau.
Pour les classes de CP/CE2, CM1A, CM1B, CM2A et CM2B : à 9h30 dans le préau.**

Pendant 30 minutes, le directeur vous présentera le fonctionnement de l'école, puis pendant une heure, réunion dans chaque classe.

Si vous avez une fratrie privilégiez les classes de CP et de CM2 dans votre choix !